

DEPARTEMENT DE L'ORNE  
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DE RADON  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE**

Extrait du registre des **DELIBERATIONS** du Conseil de Communauté

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018**

-----

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 19H00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêle sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

**Etaient présents :** C.de BALORRE- A.PERRAULT- D.BOURBAN- S.FOSSEY - F.BRESSON- R.DENIS -R.COLLETTE- R.HERBRETEAU- R.RILLET- V.MARQUES- B.LECONTE- G.de la FERTE - M.FLERCHINGER - J.BRULARD C.NOLLET- D.VALLET- M.BRACKE -B.METAYER- F.RATTIER -B.LIBERT- JM.VALLET - MF.DESVERGNES- P.LAWSON- M.BELLOCHE- F.MICHEL -B.DETROUSSEL - E.LIGER- P.ROUILLARD- M.SALMON-C.DUPIUS - J.GERMOND- A.COTREL- H.LEVESQUE- E.GUELLO- C. BOHAIN

**Absents excusés :** ADAMIEC Romuald- T.BAUCHERON- P.CAPRON - G.POTTIER- D.MAUX- A.BELLOCHE

**Absents représentés :** C.PETITEAU donne pouvoir à M.BRACKE- F.BERRIER donne pouvoir à MF.DESVERGNES- C.DESMORTIER donne pouvoir à P.LAWSON

Madame BRACKE Monique est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44    Présents : 35    Votants : 38    Abstention : 0    Contre : 0

<b>Délibération n°2018-1218-0-1</b> <b>Budget principal Sections investissements et fonctionnement : vote du budget primitif N°600 00</b> <b>2019</b>
---

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe n° 600 00 présenté par Mr Bourban Didier, Vice-président chargé des finances.

Il est demandé aux membres du Conseil de Communauté de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe n° 600 00 qui se résume ainsi :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
DEPENSES	4 865 413.51 €	5 977 510.90 €
RECETTES	4 865 413.51 €	5 977 510.90 €

<b>Délibération n°2018-1218-0-2</b> <b>Création d'un budget annexe : « Création d'une maison des apprentis sur le Mêle sur Sarthe »</b>
--

Vu le projet de création d'une maison des apprentis sur la commune du Mêle sur Sarthe pour lequel la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe a la compétence, il y a lieu de créer un nouveau budget annexe pour cette opération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un nouveau budget annexe « maison des Apprentis au Mêle sur Sarthe ».

**Délibération n°2018-1218-0-3**  
**Autorisation de signer un acte administratif avec la commune de Saint Julien s/Sarthe pour**  
**emprise projet sur la parcelle AA93**

M. le Président explique au Conseil que la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe est propriétaire d'une parcelle AA 93 sur la commune de Saint Julien sur Sarthe. Cette dernière a sollicité notre collectivité pour qu'elle cède à l'euro symbolique des m2 nécessaires à la mise en œuvre de projets :

- Construction de 7 garages en continuité du parking du tennis,
- Aménagement d'un espace propreté pour mise en place de containers enterrés,

Il y a lieu dès lors d'autoriser Mr le Président à signer un acte administratif entre les deux collectivités ; le nombre de m2 nécessaire sera déterminé après bornage à la charge de la commune de Saint Julien sur Sarthe ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- AUTORISE la cession à l'euro symbolique par acte administratif des m2 nécessaires à l'implantation des projets déterminés ci-dessus,
- PRECISE que tous les frais liés à cette transaction seront à la charge exclusive de l'acquéreur qu'est la commune de Saint Julien sur Sarthe,
- PRECISE que le nombre de m2 sera déterminé après bornage une fois les travaux envisagés réalisés,
- AUTORISE M. le Maire à déposer toute demande d'urbanisme et de réaliser les travaux envisagés,

**Délibération n°2018-1218-1-1a**  
**Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre aménagement de VRD « Le champs du trésor » à St Julien**  
**sur Sarthe**

- Vu la CAO en date du 11.12.2018,

Le montant des travaux étaient estimés à 115 885 € et le marché a été signé pour 176 335.00 €. Aussi, il y a lieu de revoir le montant de maîtrise d'œuvre qui passerait à 15 376 € au lieu de 9 300.00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer l'avenant 1 avec la SASU JM Pellé selon les conditions telles que définies ci-dessus.

**Délibération n°2018-1218-2-1**  
**Vente d'une remorque d'occasion**

M. le Président propose au Conseil de Communauté de vendre auprès de Mr Didier Rattier de Saint Léger sur Sarthe au prix de 150.00 €.

Il s'agit de la remorque plateau de marque courante Type PR 1500 immatriculée sous le numéro 1785 QN 61.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- AUTORISE la vente de ce matériel d'occasion aux conditions décrites ci-dessus.

**Délibération n° 2018-1218-2-2**  
**Choix d'un organisme bancaire pour un emprunt de 11 752 € pour le financement de l'acquisition d'un véhicule électrique au Budget Principal CDC VHS 2018 n°600 00**

Monsieur Le Président au conseil propose au conseil de retenir la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie pour réaliser un emprunt de 11 752 € à taux fixe sur 5 ans, avec échéances annuelles pour assurer le financement de l'acquisition d'un véhicule électrique à l'opération 100 001 du Budget Principal de la CDC Vallée de la Haute Sarthe 2018 n°600 00.

Après en avoir délibéré, le conseil, valide la proposition énoncée ci-dessus avec les caractéristiques suivantes :

**ARTICLE-1 :** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de **11 752 Euros** pour le financement de l'acquisition d'un véhicule électrique (opération 100 001) au Budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe 2018 n°600 00

Dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **5 ans**.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

**ARTICLE-2 :** Le taux nominal de l'emprunt sera de **0,81 %** - Taux Fixe en mode d'amortissement progressif du capital

Le taux effectif global ressort à **1,07029 %**

Le montant de l'échéance annuelle s'établira à 2 407,82 Euros.

Les frais de dossier d'un montant de 90 € seront déduits du déblocage de prêt.

**ARTICLE-3 :** Le conseil communautaire de la Vallée de la Haute Sarthe s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

**ARTICLE-4 :** Le conseil communautaire de la Vallée de la Haute Sarthe autorise Monsieur le Président à intervenir au nom de la CDC Vallée de la Haute Sarthe à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

Donne le cas échéant délégation à Mr Didier Bourban en sa qualité de Vice-Président en charge des Finances pour suppléer Monsieur le Président dans cette formalité.

**Délibération n°2018-1218-2-3**  
**Autorisation donnée au Président d'émettre les titres liés aux dégâts occasionnés au tennis club**

- Annule et remplace la délibération en date du 25.09.2018 n°2018-0925-2-3,

Il y a lieu de revoir la délibération initiale, suite à la synthèse de la commission des faits relatifs aux dégradations sur le club de tennis de Saint Julien sur Sarthe, transmise par le délégué au Procureur.

Le coût pour la remise en état des murs qui ont été tagués par 4 enfants s'élève à 29.74 € par enfant

Le coût pour les autres dégâts faits par 4 enfants s'élève à 252.73 € par enfant.

Ouï cet exposé, après en avoir discuté les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VALIDE les propositions de dédommagements telles que présentées ci-dessus,
- AUTORISE Mr le Président à émettre les titres à l'encontre des 3 familles concernées.

<p><b>Délibération n°2018-1218-3-1</b>  <b>Choix des entreprises pour les lots 3 et 4 pour le projet touristique</b></p>
--

- Vu la CAO du 11.12.2018,

Monsieur le Président propose au Conseil de retenir les entreprises selon le tableau ci-dessous :

N° lot	Montant HT	Entreprise mieux disante
Lot n°3 : deux panneaux lumineux de type simple face	32 808.00	Charvet
Lot n°4 : impression de 5000 jaquettes	1 300.00	Bemographic

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité :

- VALIDE les propositions pour les lots 3 et 4 selon les conditions déterminées ci-dessus,
- AUTORISE Mr le Président à signer ces marchés et toutes pièces s'y rapportant.

<p><b>Délibération n°2018-1218-3-2</b>  <b>Ouverture et fermeture de poste au 1<sup>er</sup> mars 2019</b></p>
--

Mr le Président propose de fermer un poste d'adjoint technique à 23, 11 heures hebdomadaires et d'ouvrir un poste d'adjoint technique à 21 heures hebdomadaires.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité :

- VALIDE les propositions d'ouverture et de fermeture de postes aux conditions présentées ci-dessus.

**Délibération n°2018-1218-6-1**  
**Vote des subventions 2019**

Mr le Président propose aux membres du Conseil de voter les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la proposition pour le budget 2019 telle que présentée ci-dessus (article 6574 section de fonctionnement dépenses) à l'unanimité :

ASSOCIATION	Montant	Commentaires
Comité de basket de l'Orne	1 998.00 €	(Montant plafond pour l'intervention d'un entraîneur auprès des équipes jeunes du BCPM)
Crèche halte-garderie « les lutins Mélois »	40 000.00 €	
Centre de plein air du Pays Mélois	13 735.00 €	
GVA le Mêle/Courtomer	150.00 €	
USEP (école M Gérard)	340.00 €	
Médiathèque « Bibliothèque pour tous » – Antenne du Mêle sur Sarthe	1 000.00 €	Dont 1000.00 € pour les animations
Médiathèque « Association de gestion de la bibliothèque Courtomer » – Antenne de Courtomer	900.00 €	Dont 600.00 € pour les animations et 300 € pour une aide au fonctionnement
« Association comme sur des roulettes »	450.00 €	Si réalisation du projet avec l'école des 3 rives  (RPI 42)

- PRECISE que n'a pas pris part au vote :

Pour le BCPM au titre du Comité de Basket de l'Orne : Mr Vallet Jean Marie,

- PRECISE qu'une enveloppe a également été réservée pour les opérations ou associations dont la liste suit dans le cadre du budget prévisionnel 2019 - Section de fonctionnement article 6574 :

- OPAH : 4 500.00 €,
- OGEC de l'école Saint Joseph : 72 276.82 €.

Ces versements feront l'objet d'une délibération particulière au cours de l'année 2019,

- AUTORISE M. le Président à signer une convention avec le Comité de basket de l'Orne s'agissant de la mise à disposition d'un animateur sportif auprès du BCPM.

**Délibération n°2018-1218-6-2**

**Autorisation donnée au Président de signer des CPOM (Convention Pluriannuelle d'objectifs et de moyens) avec les associations percevant plus de 23 000 € d'aides annuelles (directes et indirectes et partenariat public/privé) par la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe**

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 février 2017, et plus particulièrement son paragraphe F et plus particulièrement s'agissant de la compétence pour la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école privée,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 février 2017, et plus particulièrement son paragraphe G « construction, entretien et gestion d'équipements touristiques, sportifs, culturels, sanitaires et sociaux » ; à ce titre, la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe gère les subventions en direction des associations,
- Considérant que les projets initiés et conçus par les associations concernées correspondent à des missions de service public en matière de petite enfance, d'enseignement et de tourisme et que l'aide de la collectivité et qu'elles dépassent annuellement la somme de 23 000 € (coûts direct et indirect et partenariat public /privé)

Il y a lieu dès lors d'autoriser M. le Président à signer une CPOM (convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens) avec certaines associations du territoire. En effet, ces dernières ont des projets qui correspondent à des missions de service public notamment en matière de petite enfance, d'enseignement et de tourisme et l'aide de la collectivité vers ces dernières dépassent annuellement la somme de 23 000 € (coûts direct et indirect et partenariat public /privé).

Sont concernés au titre de l'année 2019 à 2021 :

- La crèche halte-garderie « Les Lutins Mélois »,
- Le Centre de Plein Air du Pays Mélois,
- L'OTPM (l'Office de tourisme du Pays Mélois),
- L'OGEC de l'école Saint Joseph.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer des CPOM avec les quatre associations telles que déterminées ci-dessus.

**Délibération n°2018-1218-6-3**  
**Convention de mise à disposition d'un animateur sportif avec le Comité Départemental de Basket**  
**de l'Orne saison 2017/2018**

Mr le Président donne lecture au Conseil de la convention de mise à disposition d'un entraîneur sportif du Comité de basket de l'Orne auprès du BCPM pour la saison 2017-2018.

La Cdc prend en charge annuellement 2 h 30 \* 35 semaines, soit 1 312,50 € ainsi que les frais de route dans la limite maximale fixée à 685.50 € ; au-delà, il appartient au BCPM de prendre en charge. Le total voté de subvention pour l'année 2018 auprès du Comité de Basket de l'Orne pour cette action s'élevant à 1 998 € (plafond).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil :

- AUTORISE Mr le Président à signer cette convention dans la limite du plafond annuel tel que défini ci-dessus,
- PRECISE que Monsieur Vallet ne prendra pas part au vote.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**